

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA TROIS CENT CINQUANTE-DEUXIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2011

- * 352-CX-1535 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2011 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012
- * 352-CX-1536 concernant l'approbation du protocole d'entente entre la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa, Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)
- * 352-CX-1537 concernant l'approbation du protocole d'entente entre la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO, Suisse) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)
- * 352-CX-1538 concernant l'approbation du protocole d'entente entre l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD, Sénégal) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)
- * 352-CX-1539 concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre avec International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.